

Champs d'actions

Le bulletin de la Chambre d'agriculture de l'Aisne

MACHINISME

**Acheter du matériel à plusieurs :
la copropriété**

AMENAGEMENT RURAL

SRCE Une réflexion régionale

AGRO-ENVIRONNEMENT

**Les principaux enseignements
de la campagne d'expérimentation
2014-2015**

PLAN DE SOUTIEN EN ÉLEVAGE

Des mesures pour soulager les trésoreries



En réfléchissant à ce premier édito, j'ai d'abord envie de remercier Philippe PINTA pour tout ce qu'il a pu impulser au sein de la Chambre d'agriculture dans l'intérêt des agriculteurs de notre département. Je tiens également à remercier les élus qui m'ont fait confiance en m'élisant à la présidence. Le défi est important.

La situation économique d'un grand nombre d'exploitations, en particulier en élevage, est délicate. Dans le même temps, l'agriculture est en pleine mutation entre l'évolution des attentes de la société et des consommateurs, l'évolution de nos systèmes de production pour s'adapter aux cahiers des charges,

à la réglementation ou au changement climatique, l'arrivée des nouvelles technologies qui vont transformer nos métiers et d'autres choses encore.

A côté de la gestion de la crise actuelle, il faut dans tous les cas avoir une vision à moyen long terme pour s'adapter et non subir. J'ai décidé avec le Bureau de privilégier quatre domaines pour l'action de la Chambre d'agriculture pour mieux vous accompagner : l'élevage, l'agronomie, la formation et l'aménagement du territoire. Nous devons être prospectifs, ouverts à tous les systèmes de production afin de répondre aux besoins des marchés.

Comme il est de coutume dans l'Aisne, nous travaillerons avec l'ensemble des organisations agricoles afin d'être plus efficaces dans l'intérêt des agriculteurs, des éleveurs et des viticulteurs.

Dans la continuité de l'action de Philippe PINTA, nous travaillerons avec les politiques et les Chambres consulaires sur nos sujets communs. Je pense, entre autres, au développement des circuits de proximité, à la gestion de l'eau et à la gestion du foncier.

Le sujet de la nouvelle région sera aussi au cœur de nos actions. Nous devons renforcer l'action et la reconnaissance des Chambres d'agriculture départementales par une Chambre régionale, force politique fortement reconnue par le Conseil Régional et l'Etat tout en gardant la proximité et l'efficacité vis-à-vis des chefs d'entreprises. Etre toujours plus efficace pour les producteurs sera mon objectif.


Je souhaite enfin être un président à l'écoute. La Chambre d'agriculture appartient à tous les agriculteurs. Je compte sur vous pour me faire savoir vos attentes et pour faire remonter des propositions.

Olivier DAUGER

Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne

Agenda

Du 28 octobre au 13 novembre

Les Semaines 

13 novembre

Le Salon des Maires

18 novembre

Le Rallye des Techniques Innovantes

24 novembre

Plateforme cultures dérobées et CIPAN

12 et 13 décembre

Village Gourmand



7 et 13 janvier 2016

Les journées élevages :
Nouvelle PAC - Des aides à la production de légumineuses - Opportunités ou contraintes pour votre système ?

Sommaire

Elevage Page 3

Plan de soutien en élevage : des mesures pour soulager les trésoreries
Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles : un soutien à l'investissement

Agro-environnement

Page 4

Plateforme de couverts végétaux : bien les réussir et en tirer le meilleur
Le soja au fil de l'Aisne

Page 5

Acheter du matériel à plusieurs : la copropriété

Page 5

Les principaux enseignements de la campagne d'expérimentation 2014-2015

Aménagement rural Page 6

Schéma régional de cohérence écologique de Picardie

Formation Page 7

Des formations adaptées à la demande des agriculteurs

Installation, transmission et projets

Page 8

Les changements liés aux aides à l'installation des futurs agriculteurs
Les rendez-vous PRO pour découvrir l'agro tourisme et les circuits courts

En bref

Presque 900 mentions j'aime !

Vous êtes maintenant presque 900 à aimer la page Facebook des Chambres d'agriculture de Picardie. Si vous ne l'êtes pas encore, nous vous invitons à vous y rendre, aimer et suivre nos dernières actualités.

<https://www.facebook.com/chambres.agriculture.picardie>

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE

1 rue René Blondelle - 02007 LAON cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax 03 23 23 75 41

www.chambres-agriculture-picardie.fr

Contact presse : Anne-Sophie FIEVEZ
Mail : anne-sophie.fievez@ma02.org

Conception - Impression : SETA - MA PROM - Tél. 03 23 22 50 28



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AISNE

BIG DATA AGRICOLE

Une révolution agricole en marche

Ces dernières années, les nouvelles technologies ont envahi tous les secteurs d'activités dont celui de l'Agriculture. En effet, celui-ci a su se repositionner et réévaluer ses exigences compte tenu de l'évolution de son environnement. Les actes professionnels évoluent : l'écran et le clavier ont remplacé le papier et le stylo. Le numérique impose surtout ses formes de traitement des contenus, des données, des textes, des images et des sons.

Ainsi, depuis quelques temps, il est coutumier d'entendre parler de **big data**. Derrière ce terme se cache des technologies, un savoir-faire, une révolution développée par des structures pour traiter la quantité de données et en extraire des services simples d'utilisation. Par la capacité de traitement de quantités inaccessibles à l'esprit humain, ces modélisations livrent des informations nouvelles qui deviennent des faits. **Révolution, mutation, nouvelle ère de l'humanité ?** La marge de progrès est très importante et l'insertion du numérique dans des secteurs encore peu touchés est inéluctable.

En Agriculture, ces techniques se développent plus lentement que dans d'autres secteurs d'activités, mais témoignent d'un potentiel certain. En effet, le secteur agricole s'engage à son rythme dans le numérique depuis plusieurs années avec la robotisation et l'agriculture de précision. De plus, des outils High Tech sont étudiés pour permettre d'aider l'exploitant à faire progresser son métier à tout niveau. Les données ainsi recueillies sont traitées puis restituées de manière à améliorer la productivité et le revenu de l'exploitant, en permettant d'intégrer au mieux les contraintes environnementales dans ses choix et ses pratiques.



Prenons pour exemple le suivi de l'irrigation où dorénavant, à partir de capteurs, on peut appréhender les besoins de la plante. À l'aide de rampes électroniques, des données sont acquises et permettent de définir le nombre de millimètres d'eau à apporter aux plantes en fonction de la période d'ensoleillement et du type de sol. Autre phénomène, l'intervention sanitaire sur les végétaux à partir de photos satellites. Des programmes d'intervention peuvent être définis ainsi que le type de matière active.



Table ronde, le Salon de la Robonumerique, à Saint-Quentin

On l'aura compris, les nouvelles technologies favorisent le raisonnement de l'exploitant qui reste le décideur en termes d'intervention.

Du point de vue robotique, ces dernières années, de nombreux élevages ont fait le choix d'acquérir ce type de matériel. Ainsi, une grande partie de la traite et de la gestion de l'alimentation est aujourd'hui automatisée.



Comme pour les plantes, l'éleveur décide des orientations à prendre en termes de gestion de son troupeau, ce qui nécessite toujours de l'analyse et de la surveillance en continu.

Dans un monde où le temps est toujours compté, les nouvelles technologies peuvent en partie répondre à cette préoccupation. **Alors des machines, oui ! Mais ne l'oublions pas, l'homme doit rester responsable en tant que tel !** On peut penser et le dernier salon de la robonumerique l'a démontré à Saint-Quentin, que ces technologies apporteront des avantages en termes économiques mais généreront certaines préoccupations aux chefs d'entreprise.

Se cachent également derrière les nouvelles technologies, **la gestion et la sécurité des données**. Qui n'a pas entendu parler à ce jour de hackers qui se fauillent au sein d'un serveur, d'un ordinateur et prélèvent des informations qu'ils pourront ensuite revendre ou utiliser pour développer de nouveaux produits.

En faisant irruption dans les relations entre les fournisseurs de biens et de services et de

grands intermédiaires, le numérique soulève de nouvelles questions telles que la propriété des données individuelles, le respect de la vie privée ou les conséquences du profilage des individus.

La «protection» des données fait référence à la capacité des acteurs privés à maîtriser la propriété des données qu'ils produisent. Elle passe aussi par le contrôle de la diffusion et des usages qui sont faits de ces données. Autoriser, par exemple, des prestataires à recenser des données, c'est aussi prendre un risque en termes de confidentialité. La sécurité des informations est un enjeu majeur aujourd'hui notamment au regard de la protection de la vie privée, de la propriété ou du secret industriel,... mais aussi face à des dérives possibles liées au développement des objets et machine connectés (les données peuvent être récupérées par le fabricant). **A nous de rester vigilants !**

Il est probable que, dans ces conflits, la législation soit renforcée en termes d'utilisation de ces types d'outils et définisse des règles éthiques de captation de données et de gestion des produits qui peuvent en découler.

Cependant, il faut se souvenir que **l'agriculteur reste et doit toujours être l'unique propriétaire de ses données produites**. À l'agriculteur de gérer leurs valorisations et leurs diffusions directes ou par l'intermédiaire d'organisations collectives.

Pour résumer, être défavorable aux nouvelles technologies de communication, de gestion au quotidien des outils de l'entreprise serait une erreur. Mais il est évident que des règles de conduite doivent être mises en place vis-à-vis de ces utilisations nouvelles. Avec ces évolutions perpétuelles, des règles devront être obligatoires pour gérer tous les effets secondaires que ces utilisations peuvent engendrer. À nous de les respecter pour nous permettre de cohabiter avec cette révolution socio-économique.

Plan de soutien en élevage : des mesures pour soulager les trésoreries

Suite à l'effondrement des cours dans le domaine de l'élevage (viandes, lait), la profession agricole s'est mobilisée tant au niveau gouvernemental que dans différentes administrations départementales. Ainsi, un plan de soutien national pour l'élevage a été annoncé par le gouvernement afin de répondre aux problèmes conjoncturels.

Les mesures mises en œuvre touchent les domaines fiscal, social et bancaire : il peut s'agir de rééchelonnement des échéances voire des prises en charge partielles. Ainsi, les cotisations MSA ont été reportées au 7 décembre pour ceux qui en avaient fait la demande. Des prises en charge partielles peuvent également être activées. Au niveau fiscal, la mesure qui suscite le plus d'intérêt de la part des agriculteurs est celle qui permet une remise gracieuse sur la TATFNB (taxe sur le foncier non bâti). Si aujourd'hui les demandes doivent être individuelles, la profession travaille à pouvoir porter une demande



collective. Enfin, le fond d'allègement des charges, qui permet une prise en charge partielle des intérêts bancaires, est très sollicité. L'enveloppe de 285 000 € bénéficiera d'une rallonge afin de pouvoir prendre en considération les demandes les plus prioritaires. Différents organismes sont mandatés pour la mise en œuvre de ces mesures. Afin de les coordonner, le préfet a installé une cellule d'urgence dans laquelle siège la Chambre d'agriculture. Nous avons communiqué au-

près de tous les éleveurs du département par voie de courriers, mails, contacts téléphoniques, site internet, presse spécialisée. Au total, ce sont 3 594 contacts qui ont été pris. Dans le pannel des mesures, nous orientons les éleveurs sur celles qui sont les plus appropriées à leur situation et nous proposons un accompagnement technique et économique pour les agriculteurs qui le souhaitent.

Contact : Alice MARTINET
03 23 22 50 65

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles : un soutien à l'investissement

Le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) est un dispositif d'aides aux investissements pour la recherche de la performance économique, environnementale, sanitaire et sociale des exploitations agricoles. Le premier appel à projet vient de se clore en septembre.

Ce plan remplace les anciens dispositifs du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), du Plan de Performance Énergétique (PPE), du Diagnostic Global Synthèse Élevage (DGSE) et du Dispositif d'Amélioration des Conditions de Travail (DACT). Le taux de financement des investissements



varie de 25 % à 80 % avec une enveloppe d'environ 7 millions d'euros pour la Picardie. Sont éligibles au PCAE les investissements concernant :

- les performances de l'atelier d'élevage : bâtiment d'élevage, équipement en faveur des conditions de travail ou de l'autonomie alimentaire
- les performances énergétiques,
- la lutte contre l'érosion,
- la réduction des pollutions par les fertilisants,
- la réduction de la pression par les prélèvements de la ressource en eau,

- la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires,
- les matériels spécifiques pour les filières fragilisées.

Le PCAE est un réel soutien pour l'investissement en agriculture. Les agriculteurs ne s'y sont pas trompés. Mais chacun a dû faire face à un manque d'informations fiables, des documents provisoires, des justificatifs nombreux et contraignants, dans une période où les agriculteurs étaient occupés à leurs travaux des champs et les entreprises peu disponibles pour fournir des devis. En dépit de ces difficultés, et grâce à la mobilisation de chacun, la Chambre d'agriculture a traité les trois quart des 150 dossiers déposés dans l'Aisne. Le prochain appel à projet devrait être ouvert début 2016.

Contact : Nicolas LION
03 23 97 54 17

Les principaux enseignements de la campagne d'expérimentation 2014-2015

Tous les ans, la Chambre d'agriculture de l'Aisne réalise une quinzaine d'essais en microparcelle sur différentes cultures et thématiques : variétés, conduites, fertilisation azotée, protection fongicide, densité de semis, association et agriculture biologique. Cette année, les cultures concernées sont le blé, le colza, l'orge de printemps et le soja.

Les variétés

Trois essais «variétés» ont été implantés dont deux sont des essais «variétés conduite» qui permettent de tester le comportement des variétés pour 2 modes de production (agriculture raisonnée et agriculture intégrée). Ces essais permettent de faire ressortir les variétés alliant bonne productivité et bonne résistance aux maladies. Cette année, les variétés Granamax, Fructidor et Cellule se sont distinguées.

Deux essais «variétés» en colza ont également été mis en place. Cette année encore, les variétés Dekalb (DK exstorm, Dk Exception et Dk Expansion) arrivent en tête même si d'autres (Severino KWS, INV1010) se rapprochent en termes de résultats.

Fertilisation azotée

Depuis 3 ans, des essais sont menés sur la dose, le positionnement et la forme de l'engrais. Les tests sont réalisés sur blé. L'essai de cette année confirme les résultats précédents : rendement et taux de protéines sont corrélés positivement à la dose. Les modalités d'essai n'ont jamais permis d'atteindre le plafond de la courbe de réponse. En passant de 3 à 4 apports, on observe une amélioration du rendement et du taux de protéine à dose d'azote équivalente. Le positionnement d'un apport tardif jusqu'au stade «éclatement de gaine» permet un enrichissement en protéine par rapport à un dernier apport effectué entre les stades 2 nœuds et dernière feuille étalée.

Le même type d'essais a été réalisé pour la première année en colza. Les rendements obtenus montrent que la dose d'azote conseillée par la Réglette Azote (Terrsinovia) permet bien d'atteindre le rendement optimum. Pour ce qui est des modalités d'apport, tout comme pour le blé, le fractionnement permet un gain de productivité (3 q/ha).

En orge de printemps, un essai sur la dose d'apport et la localisation au semis a été réalisé. Il en ressort une absence d'effet significatif de la localisation sur le rendement et



une corrélation positive entre la productivité et la dose d'azote apportée. Les modalités testées n'ont pas entraîné de dépassement de la norme de commercialisation en protéine. L'association du colza avec des légumineuses a également été travaillée. Le faible développement des couverts à l'automne ne permet pas d'avoir de différences significatives sur le rendement du colza. En tendance, seuls les mélanges à base de fêveroles présentent un léger «mieux» d'après les résultats obtenus.

Autres essais : fongicides blé, densité de semis blé et soja

Comme chaque année, un essai «protection fongicide» sur blé a été mis en place. La pression septoriose ayant été moyenne (17 qx), les meilleurs rendements ont été obtenus avec des stratégies en 2 passages avec un léger avantage pour les SDHI comparativement aux autres matières actives.

L'essai «densité» blé visait à déterminer la meilleure solution technico-économique en sol de sable. 2 variétés (1 hybride et 1 lignée) et 8 densités de semis différentes (de 75 gr/m² à 400 gr/m²) ont été testées. Le meilleur ratio «prix de la semence/rendement» a été atteint à une densité de 200 gr/m² pour l'hybride et 300 gr/m² pour la lignée.

Quant au soja, la culture ayant fait son retour dans certaines exploitations du département, le service agronomie s'est donc penché sur la question. 3 essais ont été implantés dont 2 avec pour objectif, la production de grains et un troisième, celle de fourrage ensilé en plante entière. Les résultats «grains» sont décevants avec un rendement moyen de 20 q/ha (16 à 25 q/ha). En revanche, c'est une bonne surprise pour l'essai «fourrage» avec des rendements atteignant 8 tMS/ha pour la meilleure variété. Des analyses de valeurs alimentaires sont en cours pour les comparer à celles sur le maïs.

Les résultats plus détaillés figureront dans le

recueil des essais menés par les Chambres d'agriculture de Picardie qui paraîtra en fin d'année.

Contact : Nicolas JULLIER
03 23 22 50 46

Zoom sur...

AZUR : bilan après 3 ans de suivi

La mesure AZUR est en place depuis 2012 sur 5 BACs «Grenelle» : Landifay-et-Bertaignemont, Croix-Fonsomme, Lesquielles, Wiège-Faty, Morgny-en-Thiérache, et le BAC prioritaire de Marle depuis 2013.

En 3 ans, grâce à l'implication des agriculteurs concernés et à la mobilisation des conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Aisne et de nos partenaires (Carena, Tereos, Ternoveo, FDCETA), 189 engagements ont été signés (soit plus de 75 % des exploitations des 6 BACs).

AZUR repose sur le respect de pratiques de gestion vertueuses de la fertilisation azotée et sur le suivi d'une parcelle fixe par agriculteur sur laquelle est analysé le reliquat azoté en entrée d'hiver (REH) et le reliquat en sortie d'hiver (RSH).

L'analyse des données transmises par les agriculteurs et des résultats d'analyse ont mis en évidence la prépondérance des conditions climatiques et l'importance du facteur «succession culturale». La conduite de l'interculture (nature du couvert, apports organiques) et notamment la présence de CIPAN est un facteur majeur de réduction du risque de lessivage des nitrates.

Des travaux sont actuellement en cours (expérimentation) pour comprendre certains résultats obtenus et mieux conseiller les agriculteurs sur leurs pratiques.

Contact : Julien GAILLARD,
03 23 22 50 89



Acheter du matériel à plusieurs : la copropriété



L'achat de matériel en copropriété est une solution qui permet de réduire les charges de mécanisation tout en optimisant son utilisation. Pour ce type d'acquisition de bien par plusieurs personnes, en l'absence de cadre juridique, chacun est propriétaire du bien à hauteur de sa contribution.

Chaque copropriétaire participe au financement de la valeur d'acquisition et veille à la bonne utilisation du matériel. Concernant le paiement des frais de réparation, les concessionnaires réalisent en général une facturation différenciée entre les copropriétaires selon leur quote-part.

Pourtant, même si l'acte d'achat du bien est simple à réaliser, son utilisation, en l'absence de règles précises, peut devenir source de conflits.

La convention d'indivision

Pour éviter ces problèmes, il est primordial d'établir une convention. Cela permet de garantir les droits et les devoirs de chacun aussi bien concernant le financement que l'utilisation du matériel. Il consiste donc à reconnaître et à organiser le partage entre les copropriétaires. Ce contrat peut être fixé pour une durée déterminée ne pouvant excéder une durée maximale de 5 ans, renouvelable d'un commun accord par décision expresse des parties. Elle s'impose aux indivisaires qui ne pourront pas sortir de l'indivision avant le terme de la convention en cours, sauf à se prévaloir d'un juste motif au titre de l'article 1873-3 du Code civil.

A l'inverse, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée. Le partage peut, en ce cas, être provoqué à tout moment, pourvu que ce ne soit pas de mauvaise foi ou à contretemps.

Le contrat doit, sous peine de nullité :

- être passé par écrit ;
- mentionner le nom et la qualité de chaque indivisaire ;
- être daté et signé par tous avec la mention « lu et approuvé » ;
- désigner les biens indivis, objet de la convention ;
- indiquer la quote-part appartenant à chaque indivisaire.

Il est recommandé de produire et de parapher l'acte en autant d'exemplaires que de copropriétaires et, si l'un d'eux est une société, de faire signer tous les membres exploitants.

Lorsqu'une personne souhaite céder sa quote-part à une personne étrangère à l'indivision, la loi prévoit l'exercice d'un droit de préemption au profit des autres indivisaires ayant un statut prioritaire.

Dans ce contrat, il est nécessaire de définir les règles concernant l'utilisation et l'entretien.

Le planning d'utilisation doit aussi être évoqué. En effet, il faut définir les règles de son élaboration ainsi que lors du changement d'utilisateur.

Il faut également évoquer les modalités de l'entretien, du nettoyage et du remisage.

Avantage et inconvénient

Le principal avantage est la simplicité du système. En effet, ce mode de partage du matériel est très souple, rapide à mettre en place avec très peu de formalisme.

Mais cela provoque aussi un inconvénient : la fragilité en cas de mésentente, notamment lorsque aucune convention n'a été signée.

La copropriété est donc un outil qui permet de réduire les frais de mécanisation, mais il est nécessaire de clarifier aussi bien le financement que l'utilisation de chacun et l'entretien grâce à une convention. Cela permet de sécuriser toutes les personnes quelle que soit la situation.

Contacts : Soledad LEMBOURG, 03 23 22 50 64

Vincent VANDERBECQ, 03 23 22 51 14

Les auxiliaires de cultures rendent service à l'agriculture, comment les favoriser ?

La bande enherbée représente un milieu de vie et de reproduction pour la coccinelle, le syrphe, la chrysope et le carabe notamment.

• Pour favoriser les carabes et les coccinelles

Préférez le dactyle ou la fétuque. Evitez le ray-grass, les espèces gazonnantes et la fléole. Semez préférentiellement en fin d'été, (25 kg/ha) entre le 15 août et le 15 septembre.

• Pour favoriser les syrphes et les chrysopes

Les bandes fleuries-mellifères sont également des réservoirs de biodiversité (phacélie, sainfoin, lotier, minette, trèfle violet ou d'Alexandrie, Incarnat...) à renouveler annuellement. La luzerne constitue également un couvert intéressant et pérenne.

Les haies abritent les coccinelles, les syrphes, chrysopes et bien d'autres, à implanter en fin d'hiver, hors gel. Pour favoriser les auxiliaires, il est essentiel d'implanter des essences locales (qui poussent aux alentours). Certaines essences accueillent davantage d'auxiliaires que d'autres. A prendre en compte également pour l'implantation d'une haie : le type d'entretien, son emplacement par rapport à la parcelle et le type de sol.



Contact : Annick GEOFFROY

03 23 22 51 01

Plateforme de **couverts végétaux** : bien les réussir et en tirer le meilleur

Depuis plusieurs années la Chambre d'agriculture met en place des plateformes d'essais de couverts végétaux d'interculture qui font l'objet d'une journée de visite avec des ateliers qui traitent des aspects techniques : agronomie, valorisation par les animaux, récolte,...

Au-delà du réglementaire

Cette année, les conseillers des services techniques de la Chambre d'agriculture ont choisi d'orienter cette plateforme sur le machinisme et en particulier sur les techniques d'implantation, de récolte ou de destruction des couverts végétaux d'interculture. Au-delà des obligations réglementaires, cette plateforme vise

à répondre aux attentes agronomiques des agriculteurs, aux besoins fourragers d'éleveurs mais aussi à ceux qui souhaitent produire des cultures à vocation énergétique pour la méthanisation par exemple.

Cette plateforme mise en place à Verneuil-Sur-Serre par la Chambre d'agriculture avec le partenariat de la coopérative Acolyance fera l'objet d'une journée d'animation le 24 novembre prochain avec différents ateliers sur les choix des espèces et des couverts qui traiteront, du mode d'implantation du plus simple au plus élaboré, de la destruction et enfin de la récolte. Des conseillers du service agronomie, du service élevage et de la Coop Acolyance animeront cette journée en continue.

Contacts :

Nicolas JULLIER, 03 23 22 50 46
Alain TOURNIER, 03 23 22 51 06



Le soja au fil de l'Aisne



A la recherche de nouvelles cultures de diversification, de nombreux agriculteurs du sud de la Picardie et en particulier de l'Aisne se sont intéressés à la culture du soja.

Déjà expérimentée il y a plus de 15 ans, cette culture fait à nouveau parler d'elle et suscite la curiosité autant que l'intérêt.

Essayer pour savoir

Dans ce contexte, des essais ont été menés par différents partenaires dans les zones géo-

graphiques où théoriquement cette culture serait envisageable. Ainsi un rallye de visites des essais mis en place par les coopératives Acolyance et Vivescia, la société Ternoveo, le CETA de Laon-Saint-Erme et la Chambre d'agriculture a été organisé le 2 septembre dernier. Une 60aine de visiteurs (agriculteurs et distributeurs) ont répondu à l'appel et se sont donnés rendez-vous aux différentes étapes de la journée entre Saint-Erme, Froidmont, Resson-le-Long et Coevre-et-Valsery. Cette journée enrichie par les commentaires des expérimentateurs et Laurent RUCK de Terres Inovia (ex CETIOM) a permis de découvrir ou pour certains de redécouvrir cette culture et d'apprécier les progrès génétiques accomplis par la recherche.

Ces essais montrent bien que dans notre département, le potentiel de production est là mais aussi que notre situation géographique reste un facteur limitant.

Les récoltes des essais feront l'objet d'une synthèse départementale voire régionale qui sera largement diffusée cet hiver.

Contacts : Nicolas JULLIER, 03 23 22 50 46
Alain TOURNIER, 03 23 22 51 06

Schéma régional de cohérence écologique de Picardie (SRCE)

Le dossier est issu des lois Grenelle et devait consacrer une réflexion régionale pour instaurer le principe de trames verte et bleue sur l'ensemble du territoire picard.

Au regard de l'occupation du sol par l'agriculture, les acteurs agricoles, représentés par les Chambres d'agriculture et les principaux syndicats agricoles au niveau régional, se devaient de prendre en charge ce dossier et élaborer de manière constructive les trames verte et bleue en faveur de la biodiversité.

En effet, le Code de l'urbanisme impose aux collectivités de déterminer ces trames lorsqu'elles élaborent un document d'urbanisme (PLU et SCOT). Le SRCE de Picardie avait à ce titre vocation à fixer un cadre de dimension régional.

La Chambre d'agriculture par le Pôle Aménagement Rural, réunissant des conseillers et des élus sur ce dossier, a participé aux travaux régionaux menés entre 2011 et février 2015, date d'arrêt du projet par la Préfète de région Picardie. Ce travail a d'ailleurs été conduit en liaison avec les autres Chambres d'agriculture de Picardie et plus largement tous les acteurs économiques de Picardie.

Malheureusement, nous nous sommes vite rendus compte que nous étions écoutés mais très rarement entendus. Les Chambres d'agriculture et ses partenaires ont régulièrement alerté sur cette situation à différents niveaux : Préfet de Région, des Départements, président du Conseil Régional, Conseils Départementaux, présidents des Communautés de Communes, maires mais également les sénateurs et députés.

La Chambre d'agriculture a toujours manifesté son attachement à une véritable prise en compte des activités humaines existantes en milieu rural et notamment agricoles (clairement exprimé par la loi) au même titre que l'enjeu de biodiversité au cœur de ce dossier. L'Agriculture participe à cette biodiversité que tant d'experts aspirent à mettre sous cloche. L'Agriculture contribue également à son entretien. Pouvons-nous imaginer dans ces conditions une trame verte sans placer l'Agriculture au centre des débats et sans combiner écologie et économie ? C'est ce challenge que les Chambres d'agriculture auraient souhaité relever.

Fort de ce constat, la Chambre d'agriculture a décidé d'aller à la rencontre des ressortissants agricoles pour les informer sur ce projet de manière concise (en résumant le dossier d'enquête de plus de 1 100 pages) et à l'aide



Crézancy, le 22 juin



Soissons, le 16 juin

de cartes locales superposant les enjeux de territoire, notamment agricoles, avec le projet de trames verte et bleue picardes. Ce sont ainsi 6 réunions tenues les deux dernières semaines de juin qui ont favorisé la rencontre de près de 350 agriculteurs. A noter qu'avec les deux autres Chambres consulaires, la Chambre d'agriculture a proposé des réunions aux collectivités lorsque celles-ci ont été invitées à s'exprimer sur ce dossier. Parmi les principales incompréhensions des agriculteurs rencontrés, on peut citer :

- la création d'un zonage dédié aux continuités écologiques, réservoirs de biodiversité et corridors, sans connaître à ce stade la totalité des règles qui pourraient s'imposer aux propriétaires et exploitants,
- les nombreuses incohérences entre les éléments de trame verte du SRCE et la réalité de terrain.

C'est avec une meilleure appréhension du dossier que les agriculteurs ont pu s'exprimer sur le projet de SRCE soumis à enquête publique entre le 15 juin et le 15 juillet. L'avis de la commission d'enquête rendu début septembre est favorable (5 avis favorables des membres de la commission contre 2 défavorables) et comprend 5 recommandations.

Au total, 1 476 observations ont été enregistrées en Picardie avec 203 avis favorables, 813 avis défavorables et 460 avis non tranchés mais exprimant des craintes vis-à-vis du SRCE. A noter la forte participation des agriculteurs, à l'échelle régionale, 76,5% des avis négatifs et 83 % des avis non-conclusifs sont portés par le monde agricole. L'adoption définitive du SRCE nécessite encore une délibération du Conseil Régional et un arrêté de la Préfète de région.

Cela étant et quelle que soit la décision du Conseil Régional de Picardie ou l'institution qui lui succédera à l'échelle Nord Pas-de-Calais et Picardie, le challenge à relever par les Chambres d'agriculture est de définir des trames verte et bleue consensuelles sur les territoires en tenant compte des activités humaines et notamment agricoles en milieu rural. Nul doute que ce chantier reste ouvert quelques années encore et obligent tous les acteurs des territoires à faire émerger des solutions partagées autour de l'enjeu de biodiversité.

Contact : Laurent POINSOT
03 23 22 50 75

Le projet SRCE en Picardie à travers quelques repères

Les réservoirs de biodiversité représentent 347 760 ha, soit 17,8 % de la surface picarde. Ces éléments sont reliés par des corridors sur plus de 4 000 km. La largeur de ces couloirs "verts" reste à définir par des études locales à la charge financière des collectivités.

La surface agricole utile (SAU) identifiée dans ces réservoirs est d'environ 120 000 ha à l'échelle régionale, dont plus de la moitié sur le seul département de l'Aisne.

Les points de superposition avec les établissements industriels se dénombrent par centaines, tandis que près de 50 000 bâtiments, toutes destinations confondues dont notamment les bâtiments d'habitations et agricoles, sont inclus dans ces continuités écologiques.

Le 10° SRCE, celui de la Région Bourgogne, a été adopté le 6 mai 2015. Les 12 régions restantes devraient adopter un SRCE avant cette fin d'année 2015.

Des formations adaptées à la demande des agriculteurs

Répondant à la demande des agriculteurs, les formations de la Chambre d'agriculture de l'Aisne se développent de plus en plus autour de groupes de travail sur l'amélioration technico-économique des ateliers de production de l'exploitation. L'objectif est simple : rechercher des gains de revenu par l'amélioration du fonctionnement technique d'un atelier de production. Aujourd'hui, près de 15 groupes d'agriculteurs sont entrés en formation. En ce moment, les sujets traités sont principalement tournés vers l'élevage (bovins viandes, bovins lait, ovins, équins...). Ces formations sont mises en œuvre en partenariat avec les filières professionnelles (coopératives...).

A partir de cet hiver, la Chambre d'agriculture propose également cette même dynamique sur la maîtrise de l'agronomie.



Ces formations associent des séquences collectives et également de la formation individuelle sur l'exploitation de chaque participant. La phase individuelle permet à l'exploitant, accompagné du conseiller-formateur, de vérifier les compétences acquises en formation et d'étudier le transfert de celles-ci sur le fonctionnement de la ferme. Ce type de formation favorise l'appropriation et la mise en œuvre des pistes d'améliorations technico-économiques de l'atelier étudié.

Contact : Frédéric WATINE
03 23 23 78 00

Flash info !

Fin du dispositif certiphyto actuel

Dans le cadre du plan écophyto, les professionnels vendant, utilisant ou achetant des produits phytosanitaires doivent obtenir le Certificat «Certiphyto». Celui-ci devient obligatoire au 1^{er} décembre 2015.

Cet hiver sera marqué par la fin du dispositif de formation Certiphyto tel que nous le connaissons depuis 6 ans. En 2016, une nouvelle formule plus exigeante, actuellement en discussion au niveau national, sera proposée. Il est encore temps de s'inscrire à une formation d'ici la fin de l'année. Vous trouverez toutes les propositions de formation dans l'Aisne sur le site de la DRAAF Picardie.

INTERVIEW

Formation : piloter mon exploitation dans un nouveau contexte

Thomas Dupont

agriculteur à La Flamengrie, participe actuellement à la formation

Pourquoi vous êtes vous inscrit à cette formation ?

L'an passé, j'ai réalisé, avec plusieurs éleveurs du secteur, une formation sur l'amélioration technico-économique de l'atelier lait. A l'issue de ces deux journées de formation, nous étions plusieurs à penser qu'il serait intéressant de poursuivre dans cette voie. Le concept me plaît bien. Je me retrouve avec des agriculteurs de mon secteur qui ont les mêmes problématiques que moi. Les journées sont courtes et se déroulent à proximité de l'exploitation, un point essentiel lorsqu'on est éleveur laitier.

Quels profits tirez-vous de ces formations ?

Avec mon frère, nous souhaitons progresser, améliorer notre revenu et pour cela, il ne suffit pas de connaître ses chiffres. Il faut se situer par rapport à des exploitations similaires et qui disposent des mêmes contraintes agronomiques. Trouver une explication à une moindre performance, faire partager les clés de sa réussite, oser mettre en place de nouvelles pratiques dans le but d'améliorer ses résultats technico-économiques.

Publication

Des formations continues en travaux et aménagements paysagers : la Chambre d'agriculture propose, dans le cadre de son Centre de Formation d'Apprentis, un catalogue de formations spécifiques au secteur des travaux et aménagement de l'espace. 19 stages y sont proposés dans les techniques de maçonnerie, d'aménagement et la sécurité. Ces formations sont également accessibles aux agriculteurs et aux salariés agricoles. Demandez à recevoir votre catalogue ou téléchargez toutes les informations sur le site internet

www.chambres-agriculture-picardie.fr



Les changements liés aux aides à l'installation des futurs agriculteurs

2015 est une année riche en changements pour les aides à l'installation. Sur le fond, les objectifs fondamentaux restent les mêmes : favoriser la création, l'adaptation et la transmission des exploitations agricoles, en accompagnant l'ensemble des projets d'installation.

Depuis le début de l'année, la mise en œuvre des aides a été confiée à l'échelon régional, sous l'autorité conjointe du Préfet de région et du président du Conseil Régional.

Désormais, tous les porteurs de projets, quels que soient leurs expériences, diplômes, ou âge, ont accès au parcours à l'installation, et à un accompagnement leur permettant de structurer leurs projets.

Le parcours démarre avec une rencontre au point accueil installation. C'est un rendez-vous avec un conseiller qui permet une orientation rapide du porteur de projet :

- vers le parcours national (aides de l'Etat), pour un candidat de moins de 40 ans ayant un diplôme agricole de niveau 4, ayant un projet d'installation lui permettant de dégager un revenu compris entre 1 et 3 SMIC par associé exploitant,

- et/ou vers le parcours régional (aides du Conseil Régional) pour un projet d'installation agricole sur une structure de taille réduite (moins de 70 ha par actif), avec des productions à haute valeur ajoutée (maraîchage, élevages à l'herbe, transformation, vente directe, ouverture sur l'extérieur, agriculture biologique,...).

L'ensemble des démarches de ces deux parcours a été simplifié et harmonisé, de manière à mieux s'adapter aux besoins des porteurs de projets. Ainsi, le bilan de compétence appelé PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) ainsi que le stage de formation de 3 jours (21 heures) est désormais commun aux deux parcours.

Rappelons que chaque année, une quarantaine de jeunes agriculteurs bénéficient des aides de l'Etat et de la Région.

Contact : Baptiste BAZIN
03 23 22 50 04

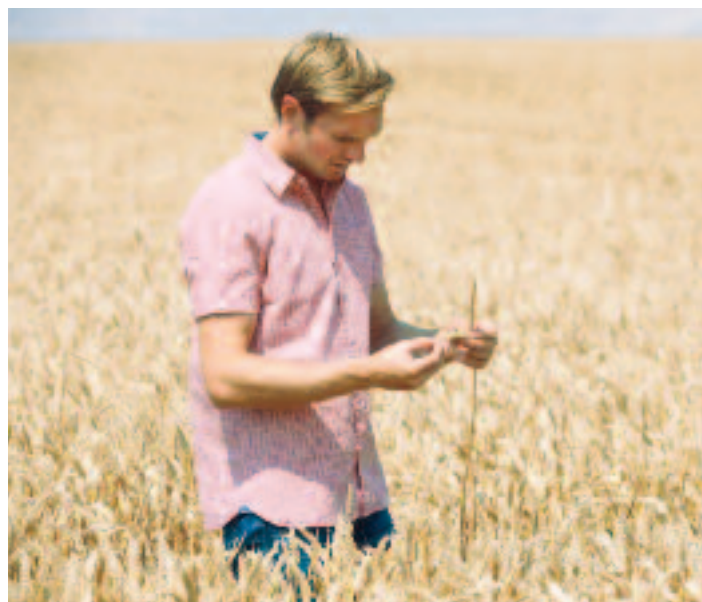


QUELLES SONT LES AIDES À L'INSTALLATION EN 2015 ?

Aides de l'Etat	Aides de la Région
La dotation Jeunes agriculteurs (aide à la trésorerie) : de 8 000 à 24 300 €	
Abattement fiscal (100 % la 1ère année puis 50 % pendant 4 ans)	Subvention à l'investissement - 0 à 40 % plafonnée à 100 000 € si moins de 40 ans - 0 à 40 % plafonnée à 50 000 € si plus de 40 ans (porté à 100 000 € en agriculture biologique)
Les prêts bonifiés MTS JA (2.5%) disponibles en cas de remontée des taux classiques	Prise en charge à 80 % de l'accompagnement (conseils individuels et formations collectives)
Dégrèvement de la TFNB (Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties)	Accès à des formations techniques à la carte financées par le Conseil Régional
Autres avantages liés au statut «Jeunes Agriculteurs»	

Café de l'installation dans l'Aisne

Mercredi 16 septembre s'est tenue la 10^{ème} édition du café de l'installation dans l'Aisne, première étape du parcours régional. Une quinzaine de porteurs de projets se sont rencontrés à cette occasion, pour se renseigner sur les aides à l'installation. C'est Valérie Voisin, éleveuse de chèvres et productrice de fromages à Anguilcourt-le-Sart, qui a accueilli les candidats lors de cette journée d'information (Vente à la ferme de 16 h 30 à 18 h tous les jours du lundi au dimanche, vente en AMAP et sur les marchés, plus d'informations au 06 04 43 78 01. Cette rencontre a également permis aux participants d'échanger entre eux et de bénéficier de l'expérience de l'exploitant en place. Ce café s'est clôturé par la visite de la chèvrerie de Valérie Voisin.



Les rendez-vous PRO pour découvrir l'agro tourisme et les circuits courts



Avec 5 rendez-vous PRO organisés par les Chambres d'agriculture de Picardie de septembre à novembre, la rentrée est animée du côté des circuits courts et de l'agro-tourisme !

Ces journées techniques, mises en place avec le soutien du Conseil Régional de Picardie, ont pour objectif de faire découvrir des activités porteuses de valeur ajoutée aux porteurs de projets en recherche d'une diversification, en actualisant leurs connaissances grâce aux

différents intervenants spécialisés, et aux témoignages des producteurs en place.

Les thèmes abordés cette année sont variés : production de fromage affiné, création d'une ferme pédagogique, prestation d'accueil de public, ou encore création d'un atelier poules pondeuses avec un centre de conditionnement d'œufs.

Dans l'Aisne, la journée s'est déroulée le 7 octobre sur le thème «devenir apiculteur professionnel», en rassemblant 35 personnes. Jean-François VILLAIRE, apiculteur professionnel aux «Ateliers de l'abeille» a accueilli les visiteurs sur son site de production à Chavignon.

Le programme de cette journée fut riche en

informations : présentation de la filière apicole, des aspects réglementaires (sur les plans juridique, social et fiscal), de l'environnement lié aux abeilles, des outils de vente en ligne disponibles, des aides et des accompagnements possibles pour réaliser un projet, et un témoignage de deux apiculteurs professionnels.

Cette journée a surtout permis aux visiteurs d'échanger, de confronter leurs idées, et de mieux comprendre le métier d'apiculteur professionnel.

Contact : Viviane DEMORTIER
03 23 22 50 97

Mes p@rcelles Sérénité : déléguer la saisie des données sans perdre son autonomie décisionnelle



La Chambre d'agriculture de l'Aisne propose la prestation Sérénité, une solution simple et pratique sans avoir à se préoccuper de la saisie et de l'édition des données. Aujourd'hui, 43 agriculteurs ont choisi cette solution.

Mes p@rcelles Sérénité est une prestation encadrée par des conseillers agronomes de formation, mise à jour en continu pour prendre en compte les évolutions réglementaires. C'est aussi et avant tout la possibilité donnée à l'exploitant de consulter à tout moment son parcellaire, son assolement et les interventions culturales.

A partir des données personnelles, des conseillers travaillent avec l'adhérent sur la réalisation de saisie et l'édition des documents réglementaires via l'outil Mes p@rcelles (le plan de fumure prévisionnel azoté, le cahier d'épandage des fertilisants azotés organiques et minéraux, le registre phytosanitaire).

Contact : Delphine POINDRON
03 23 22 51 30

TÉMOIGNAGE



Jacques-Antoine Lenglet
exploitant à Levergies

Vous avez pris Mes p@rcelles Sérénité, qu'est-ce que cela vous apporte ?

Grace à Mes p@rcelles Sérénité, je n'ai plus à me soucier de la saisie de mes interventions parcellaires. C'est pour moi un gain de temps considérable.

De plus, cela me permet d'être en «phase» avec une réglementation en perpétuelle évolution.

Est-ce que les contrôles faits par les pouvoirs publics ont influencé votre décision de prendre Mes p@rcelles Sérénité ?

Oui, probablement. Mes p@rcelles répond aux exigences réglementaires et la saisie effectuée par des personnes compétentes en la matière est un atout supplémentaire. Je dispose d'une traçabilité parcellaire conforme, synthétique et consultable à tout moment.

Est-ce que vous conseilleriez à un agriculteur de prendre Mes p@rcelles Sérénité ?

Oui, notamment à celui qui comme moi cherche à déléguer certaines tâches, tout en ayant le souci de rester conforme à la réglementation.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE LA CHAMPAGNE, PARTENAIRES DES PROJETS DES VITICULTEURS

La Chambre d'agriculture de l'Aisne en tant que Chambre d'agriculture de la Champagne accompagne sur plusieurs aspects les viticulteurs dans leurs projets en vue d'améliorer leur compétitivité et à s'adapter aux différents changements :



- **Mes p@rcelles viticoles**, leader de la traçabilité en ligne, désormais disponible sur l'ensemble de l'AOC Champagne. Mes p@rcelles, outil internet de traçabilité, a été adapté aux pratiques champenoises. Aujourd'hui, il est utilisé par 400 viticulteurs, 7 coopératives ou union de coopératives et une grande maison de Champagne ;

- **L'accompagnement de la démarche Viticulture Durable**, qui répond à la demande croissante des professionnels et de la société dans la réduction des intrants, la préservation de la biodiversité et des paysages ou encore la gestion de l'eau et des déchets...

- **Ma c@ve** est accessible avec un ordinateur connecté au réseau Internet. Un paramétrage personnalisé se fait grâce à l'enregistrement des différents contenants de la cave (cuves, fûts...), la personnalisation des appellations, des cépages, du type de conditionnement (bouteille, magnum...), la représentation du ou des plans de cave

de l'exploitation via un outil dessin. À partir du plan de cave, un ensemble de fonctionnalités sont accessibles : enregistrement des diverses interventions de vinification et œnologiques en indiquant pour chaque étape les intrants éventuellement ajoutés, et les diverses données d'analyses œnologiques qui, une fois renseignées peuvent être visualisées sous forme de courbes (par exemple : courbe de vinification avec densités et températures).

Tout au long de la vie de l'exploitation, les Chambres d'agriculture de la Champagne sont un prestataire conseil pour votre entreprise, un partenaire développeur pour vos projets collectifs, un interlocuteur dynamique pour la vie de votre territoire, une organisation innovante pour s'engager vers la viticulture durable.

Contact - mes p@rcelles : Martine ROUX-DUPARQUE, 03 23 22 51 44

LES CONTRÔLES PULVÉRISATEUR : UN RAPPEL TOUS LES 5 ANS

Des contrôles pulvérisateurs sont réalisés par la Chambre d'agriculture de l'Aisne. Ce contrôle a pour but de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur selon les exigences en vigueur. Le propriétaire doit faire contrôler l'appareil avant l'échéance des 5 ans (date du dernier contrôle). Les pulvérisateurs ayant effectué leur contrôle en 2010 doivent donc repasser ce contrôle en 2015.

Lors des contrôles près de 180 points de contrôle sont vérifiés. Ils donnent une vue d'ensemble sur l'état du pulvérisateur, la qualité de pulvérisation et des éléments de sécurité. Certaines anomalies peuvent entraîner, une contre visite partielle (seul l'élément en question est vérifié dans une période de 4 mois après le premier contrôle) soit une contre visite complète (un nouveau contrôle complet doit être effectué également dans les 4 mois).

Le contrôle pulvérisateurs est un levier pour réduire la consommation de produits phytosanitaires et par conséquent de diminuer les charges d'intrants sur le long terme. De plus, pour rentabiliser cet investissement, le pulvérisateur et ses équipements doivent donc être en bon état, bien réglés et bien utilisés.

La Chambre d'agriculture de l'Aisne organise des sessions de contrôle des pulvérisateurs toutes les trois semaines. Attention notamment pour les pulvérisateurs à contrôler avant la fin de l'année, n'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire. Il est préférable de le faire contrôler assez rapidement avant l'hivernage du pulvérisateur.



Contact : Carole DINE-MOUCHET, 03 23 22 50 79

LE BANC D'ESSAI POUR UNE PUISSANCE OPTIMISÉE



Les Chambres d'agriculture de Picardie proposent depuis 2011 de réaliser un diagnostic des moteurs de tracteurs agricoles qui a pour but de connaître toutes les données importantes relatives au moteur : la puissance, le couple et la consommation. En effet, il permet d'identifier la plage d'utilisation optimale pour un meilleur compromis entre la puissance et la consommation afin de réaliser une économie sur le poste carburant.

Contrôler régulièrement tous les tracteurs

Le diagnostic effectué dans les mois suivant l'achat permet de vérifier les performances réelles par rapport à celles annoncées par le constructeur. Ce contrôle permet également de vérifier le bon fonctionnement des moteurs des tracteurs plus âgés.

Le banc d'essai moteur permet de mesurer le couple à la prise de force, la puissance réelle, la consommation spécifique, la consommation horaire réelle, le régime réel du moteur et la réserve de couple. Ces données permettent de les comparer aux références des essais officiels d'un tracteur neuf et à la base de données des diagnostics déjà réalisés.

Contact : Carole DINE-MOUCHET, 03 23 22 50 79